

1

COMPRENDRE



Des **VIOLENCES**
(physiques et/ou
verbales et/ou morales)



LE
HARCÈLEMENT



La **RÉPÉTITION**
des violences



Un **MAL-ÊTRE**
de l'élève qui est la cible

2

REPÉRER



Des micro-violences, à l'école dans le dos des professionnels, sur les réseaux, des élèves piégés par la force du groupe (intimidateurs, témoins et cibles), la peur de mal faire et d'aggraver les choses, la complexité des situations.



Une obligation légale de signaler pour les professionnels et une obligation de traiter les signalements pour l'établissement et l'Institution. (Loi Balanant, 2023)

3

AGIR

LE PROGRAMME PHARE (DEPUIS 2021)

UNE CELLULE D'ANALYSE ET DE TRAITEMENT



(à partir d'une information d'un élève, parent ou personnel de l'établissement)

- des enseignants formés
- un protocole clair
- une cellule réactive et organisée

LA FORMATION DES ÉLÈVES AMBASSADEURS



(Pour mieux connaître et repérer les formes du harcèlement et pour mettre en place des actions de prévention)

- des élèves volontaires
- des temps de formation
- des temps d'action et de prévention

DES COMMUNICATIONS AUX PARENTS



(Pour informer, échanger, communiquer et prévenir)

- des rencontres pour rassurer et informer
- des documents accessibles (carnet de liaison, site internet, ENT...)

LA PARTICIPATION À DES TEMPS FORTS



(Pour rendre les élèves acteurs de la prévention à travers des messages dont ils choisissent le fond et la forme)

- Journée "Non au harcèlement!"
- Le "Safer Internet Day"
- les concours



3018

Le **3018** (numéro vert et application dédiée) pour venir en aide aux élèves et à leur famille.

